Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-52_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
Pas de vote requis
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

L'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. HÉMONIC Vincent

52_2026 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 relatif aux attributions que le Conseil municipal peut déléguer au Maire ;

Vu la délibération n°06_2026 en date du 2 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans le cadre de cette délégation, conformément aux dispositions du CGCT ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la liste des décisions intervenues depuis le dernier conseil municipal.

Date	Entreprise - prestataire	Objet de la commande	Montant TTC	Observations
24/06/2026	Guillemot multimédia	JBL Flip 6 - enceintes bluetooth pour école	278,00 €	Suite au vol constaté le 7 avril 2026
17/08/2026	Bricomarché	Meuleuse avec disque	212,50 €	Besoin pour travaux réguliers des services techniques

Le conseil municipal,

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, telles que présentées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-52_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL
MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC